Mouvement des enseignants du 1er degré : des modifications totalement inacceptables

La note de service ministérielle n°2008-150 du 29 octobre 2008 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1er degré déconstruit unilatéralement les règles et les procédures du mouvement.

Celles-ci ont pourtant été élaborées au fil des années dans le cadre du paritarisme au plan départemental, avec pour objectif de mieux tenir compte des attentes des personnels et des caractéristiques locales.

Sous prétexte d'harmonisation, elle prétend remettre en cause les droits et les possibilités de choix des personnels avec, au final, un résultat qui ne sera satisfaisant ni pour les personnes ni pour le Service Public.

Ainsi, dans le département, l'Inspecteur d'académie prévoit des modifications totalement inacceptables.

- la suppression de la saisie des vœux pour la 2ème phase du mouvement ;
- l'obligation de saisir des vœux sur des zones géographiques pour les enseignants non titulaires d'un poste ;
- l'affectation des néo-titulaires à titre définitif sur des postes dès la première phase du mouvement ;
- la fin de l'examen par la CAPD des affectations à titre provisoire, des candidatures sur poste à profil, des situations particulières…

Les organisations syndicales SE-UNSA, SNUDI-FO et SNUipp-FSU condamnent ces projets. Elles vous appellent à signer et à faire signer la pétition suivante :

Nous, enseignants soussignés, demandons :

- le maintien d'une véritable 2ème phase avec publication d'une liste exhaustive des postes restant à affecter et saisie de vœux sur postes ;
- le maintien de la possibilité de faire 50 vœux sur postes à la 1ère comme à la 2ème phase ;
- l'abandon du principe de postes réservés dès la première phase pour l'affectation à « titre définitif » des néo-titulaires ;
- le respect du barème pour toute affectation ;
- le respect du paritarisme par le maintien de toutes les CAPD actuelles et le contrôle par les élus du personnel de toutes les affectations.

Nom Prénom	Affectation	Signature

Retour URGENT à l'organisation de votre choix :

SE- UNSA 4 rue Paul Sautai 80000 Amiens / SNUDI-FO 26 rue Frédéric Petit BP 723 80000 Amiens Cedex 1 / SNUipp-FSU 25 rue Riolan 80000 Amiens